

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Date de convocation : 06/07/2020
Date affichage : 06/07/2020

Nombre de conseillers	
En exercice	: 15
Présents Mairie	: 10
Votants	: 12

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : BUHOT Elodie, CHESSE-GRANNEC Magali, FLOCH Jean-Michel, LE DOARE Denis, LEZENVEN Jean-Michel, STERVINOUC Nicolas, TURBIEZ Jocelyne, KERMORGANT Martine

Étaient excusées et représentées : Diane PROFIZI procuration à Martine KERMORGANT
Annie PERON procuration à Jocelyne TURBIEZ

Étaient absents : Yannick MADEC, MARCHAND Olivier, OLLIVIER Michaël

Secrétaire de séance : Audrey TANQUART

Ordre du jour :

- ◆ Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Date de convocation : 06/07/2020
Date affichage : 06/07/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents Mairie : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : BUHOT Elodie, CHESSE-GRANNEC Magali, FLOCH Jean-Michel, LE DOARE Denis, LEZENVEN Jean-Michel, STERVINOU Nicolas, TURBIEZ Jocelyne, KERMORGANT Martine

Étaient excusées et représentées : Diane PROFIZI procuration à Martine KERMORGANT
Annie PERON procuration à Jocelyne TURBIEZ

Étaient absents : Yannick MADEC, MARCHAND Olivier, OLLIVIER Michaël

Secrétaire de séance : Audrey TANQUART

DELIBERATION N°38

Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de déléguer pour les élections sénatoriales 3 titulaires et 3 suppléants.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 01 juillet 2020 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2020.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Jean-Michel LEZENVEN, Denis LE DOARE, Mesdames Elodie BUHOT, Magali CHESSE-GRANNEC

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées : Messieurs Jean-Michel LEZENVEN, Denis LE DOARE, Henri LE PAPE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Michel LEZENVEN : 12 voix
- Monsieur Denis LE DOARE : 12 voix
- Monsieur Henri LE PAPE : 12 voix

Messieurs Jean-Michel LEZENVEN, Denis LE DOARE, Henri LE PAPE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : Mesdames Elodie BUHOT, Magali CHESSE-GRANNEC, Martine KERMORGANT

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Elodie BUHOT : 12 voix
- Mme Magali CHESSE-GRANNEC : 12 voix
- Mme Martine KERMORGANT : 12 voix

Mesdames Elodie BUHOT, Magali CHESSE-GRANNEC, Martine KERMORGANT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE